



73 Route de Brioux – 79170 PERIGNE
Tel : 05.49.07.74.31
Mail : accueil@syndicat4b.fr
Urgence : 06.98.25.60.20

DEMANDE DE SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT AU SERVICE D'EAU POTABLE

À NOUS RETOURNER DANS UN DÉLAI DE 8 JOURS
(sans retour dans ce délai, nous considérerons que vous renoncez à votre souscription et fermerons le branchement)

Pièces à joindre obligatoirement à votre demande :

- Pièce d'identité (x2 en cas de vie commune) ou Extrait Kbis pour les sociétés
- Copie de l'état des lieux d'entrée si vous êtes locataire ou Attestation d'achat si vous êtes propriétaire

* Information obligatoire

DEMANDEUR

<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Société	<input type="checkbox"/> Collectivité
--------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------

Mme M. Nom, prénom* : _____ né(e) le __/__/____ à _____
 Mme M. Nom, prénom* : _____ né(e) le __/__/____ à _____

Dénomination (Société)* : _____ N° de SIRET* : _____

Adresse de facturation* : _____

Code postal* : Ville* : _____

Téléphone : - - - - - Mail : _____ @ _____

DESSERTE

Adresse du point de desserte* : _____

Code postal* : Ville* : _____
La mise en service de votre alimentation en eau se fera au plus tard le 1^{er} jour ouvré qui suit la demande (si vous emménagez dans un logement doté d'un branchement existant conforme).

Locataire Propriétaire Nom et prénom du propriétaire : _____

Nombre de personnes vivant au foyer :
(information nécessaire pour estimer votre consommation)

N° du compteur* : _____ Date d'entrée dans les lieux* : __/__/____ Index* :
Chiffres blancs sur fond noir

Compteur utilisé pour un usage : domestique agricole professionnel

MODE DE PAIEMENT POUR LES FACTURES D'EAU

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Prélèvement mensuel
<small>(remplir le mandat de prélèvement mensuel et joindre un RIB)</small> | <input type="checkbox"/> Prélèvement à échéance
<small>(remplir le mandat de prélèvement à échéance et joindre un RIB)</small> | <input type="checkbox"/> Autres modes de paiement à réception de la facture semestrielle
<small>(TIP chèque, TIP prélèvement, carte bancaire ou prélèvement sur internet, virement ou numéraire)</small> |
|---|---|---|

Les frais d'accès au service feront l'objet d'un titre de recette que vous devrez régler par chèque, numéraire ou paiement internet.

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance du contenu du règlement du service des eaux annexé au présent contrat et accepter toutes les conditions et obligations s'y rattachant.

Demande expresse du début de service (voir au verso) :

- ou Je sollicite par la présente l'exécution anticipée du service et reconnais que cette commande vaut obligation de paiement. Je m'engage, en cas d'exercice de mon droit de rétractation, à payer les sommes dues au titre de ma consommation.
- Je souhaite attendre l'expiration du délai de rétractation, soit 14 jours, avant l'exécution du service.

Fait à : _____ Le : __/__/____ Signature : _____

DROIT DE RETRACTATION

Pour les contrats conclus hors établissement ou à distance, vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier (coordonnées figurant en entête du présent formulaire) votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant expiration du délai de rétractation.

Effet de la rétractation :

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'entraînera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de service ou la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

DROIT DE RESILIATION

Votre contrat est souscrit pour une durée indéterminée. Vous pouvez le résilier à tout moment au numéro de téléphone indiqué sur le présent formulaire ou par lettre simple, avec un préavis de 5 jours.

Le branchement sera alors fermé par le syndicat ou laissé ouvert pour l'abonné suivant. Vous effectuerez le relevé de compteur avant votre départ et le transmettez au distributeur d'eau par l'intermédiaire d'un formulaire de changement d'abonné, qui vous aura été adressé préalablement.

Dans tous les cas, une facture d'arrêt de compte vous est alors adressée.

Attention : en partant, vous devez fermer le robinet d'arrêt après compteur ou demander, en cas de difficulté, l'intervention du syndicat. Celui-ci ne pourra pas être tenu pour responsable des dégâts causés par des robinets intérieurs laissés ouverts.

Le syndicat peut, pour sa part, résilier votre contrat si vous ne respectez pas les règles d'usage de l'eau et des installations.

RÉCLAMATION / MÉDIATION

En cas de réclamation, vous pouvez contacter le service administratif du SMAEP 4B par téléphone, mail ou courrier (voir nos coordonnées en entête de ce formulaire). Si la réponse ne vous satisfait pas, vous devez adresser une réclamation écrite à l'adresse indiquée pour demander que votre dossier soit examiné.

Si vous vous n'obtenez pas de réponse à cette réclamation écrite dans un délai de deux mois ou bien si la réponse obtenue ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Eau pour rechercher une solution de règlement à l'amiable à votre litige dont les coordonnées sont les suivantes : Médiation de l'Eau - BP 40463 - 75366 PARIS Cedex 08 - Mail : contact@mediation-eau.fr - Site internet : www.mediation-eau.fr.

Le contentieux de la facturation est du ressort du Juge Judiciaire du Tribunal d'Instance ou de Grande Instance de Niort.

COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Le syndicat 4B traite les données recueillies afin de souscrire votre abonnement. Pour plus d'informations sur la gestion des données à caractère personnel et sur vos droits, consultez le site internet du syndicat.

Le Syndicat des Eaux 4B vous rappelle la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement.